

AU BÉNIN

LES PRODUITS DU TERROIR N'ONT PAS DIT LEUR DERNIER MOT



Entretien avec Casimir Chokki (Fupro)

Casimir Chokki est chargé de commercialisation pour la Fédération des unions de producteurs du Bénin (Fupro)¹.

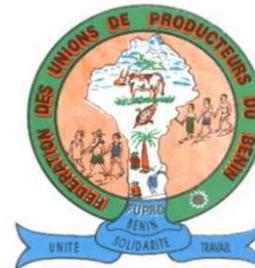
Il accompagne les organisations paysannes dans la mise en place des démarches qualité pour regagner des parts de marché face aux importations, particulièrement importantes pour le riz et la volaille. Les consommateurs apprécient les petits poulets locaux élevés en plein air (dits « bicyclettes ») mais leur préfèrent des poulets plus charnus pour les fêtes ou au restaurant. L'Union communale des producteurs de Zogbodomey a élaboré une stratégie de vente autour d'une race locale améliorée « Zado ».

charnus pour les fêtes ou au restaurant. L'Union communale des producteurs de Zogbodomey a élaboré une stratégie de vente autour d'une race locale améliorée « Zado ».

Dans le cadre d'un projet porté par :



**Agriculteurs français et développement
international** www.afdi-opa.org



**Fédération des unions de producteurs
du Bénin** www.fupro.org

Comment les produits locaux sont-ils perçus au Bénin ?

La présentation des produits locaux est peu attractive comparée à celle des importations. Cela influence les consommateurs.

Mais prenons un exemple : malgré des efforts importants sur l'emballage des riz locaux, le consommateur préfère toujours le riz importé. La plupart de nos produits ne font pas le poids au niveau de la qualité : il reste souvent des corps étrangers alors que le riz asiatique est tout blanc. Il faut

¹ La Fupro (Fédération des unions de producteurs du Bénin) est un regroupement d'unions régionales et communales qui agissent sur tout le territoire et dans toutes les filières. Elle représente les producteurs agricoles et plaide en faveur de l'agriculture familiale auprès du gouvernement.

comprendre que le riz local est transformé par de petites unités artisanales très peu accompagnées. Il y a donc deux grands enjeux : fournir des produits prêts à consommer et améliorer leur présentation.



Riz de la vallée de l’Ouémé et du Plateau © Afdi

Pour la volaille, le temps de préparation compte, ainsi que le prix. Nos poulets locaux sont de meilleure qualité, leur goût est apprécié des consommateurs. Mais pour les rentabiliser, nous devons les vendre au minimum à 2 500 FCFA [3,81 €]. À ce prix, le consommateur peut presque acheter deux poulets importés à 1 500 FCFA [2,29 €] qu’il n’aura pas besoin d’abattre.

Pensez-vous que les labels soient importants aux yeux des consommateurs ?

Il est clair que la qualité ou les labels ne sont pas le premier critère d’achat. Pour beaucoup de consommateurs, le critère premier est le prix.

Malgré tout, il y a une prise de conscience. Une partie de la population des villes comprend l’intérêt de consommer des produits locaux de meilleure qualité et contenant moins de pesticides. La volonté de consommer local est davantage liée à des questions de santé qu’à une volonté de soutenir les producteurs locaux. Les OGM inquiètent, et ceux qui ont les moyens préfèrent acheter des produits locaux, même un peu plus cher. Il y a un vrai travail de sensibilisation sanitaire à mener et le travail sur les labels en lui-même participe à cette sensibilisation.

Malheureusement, aucune politique nationale n’accompagne aujourd’hui les initiatives de sensibilisation des consommateurs, tout comme il manque un accompagnement des agriculteurs, malgré tous les efforts qu’ils font sur la qualité de leurs produits. Il faudrait aussi pouvoir contrôler la qualité des produits importés mais notre système de contrôle n’est pas encore assez performant.

Dans quel sens vont les politiques publiques aujourd’hui au Bénin ?

Avec la crise alimentaire de 2008 et la prise de conscience qui s’en est suivie, l’État s’est réengagé dans l’appui-conseil à la production. On assiste à un retour des vulgarisateurs qui étaient en place avant les années 80. Mais leur nombre est trop faible, et les producteurs se tournent vers les organisations paysannes (OP).

L'appui de l'État passe surtout par des aides pour accéder aux intrants. Pour les semences, l'État identifie des producteurs semenciers dans chaque région, les accompagne, certifie leurs semences, puis les achète et les vend à bas prix aux producteurs. Le problème est que la majorité des semences ont de mauvais rendements. C'est un enjeu majeur pour la Fupro : pour que les efforts des producteurs puissent porter leurs fruits, il faut des semences de bonne qualité. Pour les engrais, l'Etat limite son aide au coton ! Donc les producteurs de toutes les spéculations sont contraints d'utiliser les engrais destinés au coton. En raison de la prédominance du coton, l'accès aux engrais spécifiques est difficile. Certains producteurs se lancent néanmoins dans la fabrication d'engrais bio, mais, pour l'instant, en petites quantités. C'est un autre aspect de notre plaidoyer : nous voulons des engrais pour produire autre chose que du coton, des engrais de qualité produits au Bénin et qui répondent aux besoins des cultures locales, et non pas des engrais importés non adaptés à ce que nous cultivons.

Conséquence de ces politiques : les producteurs ne font plus confiance aux programmes étatiques. Ils souhaitent être autonomes pour l'accompagnement et la fourniture d'intrants.

Quant au secteur de la transformation, il bénéficie de très peu d'appui. Seule la filière cotonnière est structurée, de la production à l'export : une entreprise nationale publique achète le coton et le transforme. Mais toutes les autres spéculations sont laissées pour compte ! Les producteurs doivent se débrouiller seuls pour imaginer de nouveaux modes de transformation et de commercialisation.

Dans quelles filières vivrières trouve-t-on aujourd'hui de la transformation ?

Dans la filière ananas, il y a beaucoup de transformation en jus et un peu en ananas séché². Quelques initiatives de décorticage existent déjà au sein de la filière riz, mais les volumes sont modestes car le tri est manuel. La transformation du soja en fromage³ et la transformation du néré⁴ se développent aussi. En ce qui concerne le manioc⁵ et l'anacarde, les initiatives existent mais restent également minimales au regard des volumes transformés.

Quelles sont les difficultés que rencontrent les unités de transformation au Bénin ?

Le premier problème est lié au matériel de transformation : nous n'avons que du petit matériel artisanal, de qualité médiocre, et ces équipements reposent souvent sur la force manuelle, ce qui ne permet pas de traiter de très grands volumes. Pour les petites unités industrielles bien équipées, le problème est celui de la maintenance : on ne trouve pas forcément de personnes qualifiées pour réparer les machines quand elles sont trop élaborées. Nous avons aussi des problèmes de stockage et de maîtrise des procédés de transformation.

Au niveau des produits se pose la question de la certification : pour exporter, on exige de plus en plus que les produits soient certifiés, ce qui coûte très cher... Il faut aussi continuer à améliorer l'hygiène.

Enfin, reste le gros problème de la trésorerie : les unités de transformation doivent parfois refuser des opportunités de marché intéressantes par manque de capacité de production et de conservation.

Comment fonctionne le service de décorticage mobile mis en place par le Conseil régional des riziculteurs du Mono Couffo (CRR-MC) ?

² Concernant la filière ananas, voir sur alimenterre.org le témoignage « *Stéphanie Piveteau nous parle du réseau de paysans de la filière équitable* »

³ Concernant la filière soja, voir sur alimenterre.org la fiche innovation [Concertation entre acteurs de la filière soja](#)

⁴ Le néré est un arbre dont les graines servent à la fabrication d'un condiment dans la cuisine ouest-africaine.

⁵ Concernant le manioc, voir le [projet des groupements de femmes de Dogbo](#).

Au départ, le riz paddy⁶ n'est pas directement consommable, il faut le décortiquer. Le manque d'accès aux équipements de décorticage est parfois responsable de la perte de quantités importantes.

Le CRR-MC a acquis une décortiqueuse qui a ensuite été mobilisée sur l'ensemble de la zone avec un planning précis : elle va de village en village. Ainsi les producteurs pouvaient l'utiliser (moyennant une petite somme en fonction de la quantité) pour décortiquer le riz destiné à la vente ou à la consommation.

Aujourd'hui, le CRR-MC a créé une rizerie qui achète directement le riz aux producteurs, le décortique puis le vend. Mais le système de la décortiqueuse mobile est toujours en place pour les zones les plus isolées.

Pourquoi porter autant d'efforts sur la reconnaissance de la qualité et de l'origine ?

L'idée est venue des producteurs eux-mêmes, suite à des enquêtes de consommation. Ils se demandaient comment récupérer des parts de marchés par rapport à tous ces produits déversés sur les marchés béninois.

Les riziculteurs vendent souvent le riz à perte (environ 100 FCFA le kilo). Ils voulaient donc en améliorer la qualité et le rendre visible par une marque collective, pour gagner des parts de marché par rapport au riz asiatique. Aujourd'hui, le riz de la vallée de l'Ouémé et du Plateau se vend 500 FCFA le kilo.

Pour le poulet Zado, c'est le même type de démarche.

Qu'est-ce que le poulet Zado ?

C'est une expérience pilote de l'Union des producteurs de Zogbodomey. Cette zone, spécialisée dans la production de volailles, approvisionne les trois grands centres urbains du pays (Cotonou, Bohicon et Abomey) en poulets de race locale, dits « bicyclettes ». Mais pour les fêtes, les consommateurs des classes moyennes leur préfèrent des poulets plus charnus. C'est pourquoi les aviculteurs ont commencé à produire une race locale améliorée : plus savoureuse que les volailles importées congelées, tout en étant aussi charnue.



Elevage de poulets Zado © Afdi

⁶ Riz à l'état brut, le terme paddy vient malais padi, qui désigne le riz sur pied dans la rizière

Le but est aussi de respecter les normes d'hygiène et d'utiliser des aliments contenant peu d'intrants chimiques, afin de garantir la sécurité sanitaire. Un réseau de 30 producteurs s'est porté volontaire pour cette expérience : des naisseurs, qui vendent les poussins aux éleveurs finisseurs ou engraisseurs, lesquels vendent ensuite les poulets vivants aux consommateurs. L'objectif est de déposer une marque commerciale collective en enregistrant officiellement le nom « poulet Zado »

Où en est la démarche de dépôt de la marque ?

À ce jour [mai 2014], nous avons rassemblé toutes les informations nécessaires et beaucoup échangé sur la question, mais le dossier n'a pas encore été déposé car le nom de la marque fait encore débat au sein de l'Union de producteurs. Certains voudraient que le nom puisse inclure à long terme une plus grande zone de production, or Zado renvoie à une zone géographique précise, un plateau. Les producteurs de Zado auront sûrement besoin des autres unions du pays pour répondre à la demande et pour enclencher une dynamique de transformation. Le projet a donc vocation à s'étendre. Nous vendons pour le moment des volailles vives, mais nous avons le projet de développer la transformation.

Quel système de reconnaissance de la qualité et de l'origine vous semble le plus approprié ?

Mon avis est que nous allons vers un système de garantie participative. Mais ça n'empêche pas de chercher les caractéristiques de nos produits, liées au terroir, qui pourraient donner lieu à une indication géographique (IG). La question des IG est très nouvelle ici, et assez complexe. Aujourd'hui le système participatif est plus adapté, on peut imaginer de faire participer les consommateurs au système de garantie et à l'évolution du cahier des charges. La réflexion sur les IG est pertinente dans une vision à long terme.

Les aviculteurs Zado parviennent-ils à satisfaire au poids minimal requis par le cahier des charges ?

Le fait d'utiliser le son de soja fait partie des innovations du projet. Cela valorise le son dont les femmes ne faisaient rien auparavant et diminue le coût de revient du poulet car cela réduit l'achat de l'aliment complet, très cher. Mais le son ne représente que 30 % de la ration alimentaire et les producteurs manquent parfois d'argent pour donner aux poulets suffisamment de nourriture et respecter le cahier des charges.

Quels sont les perspectives de ventes ?

En 2012, l'Union a vendu environ 1 000 poulets Zado, et en 2013, 1 200. Pour 2014, nous voulons en vendre 3 000. Nous livrons trois restaurants différents. Il y a une ébauche de contrat, mais dans les conditions actuelles, nous ne sommes pas en mesure de produire assez pour livrer chaque semaine les quantités demandées.

Sur chaque poulet vendu à 2 500 FCFA, il y a 500 FCFA de bénéfice net, à partager entre naisseurs et finisseurs (chacun touche 250 FCFA). Les poulets qui ne répondent pas au cahier des charges Zado sont vendus sur les marchés locaux (1 500-1 700 FCFA) ou autoconsommés.

Les éleveurs Zado cultivent aussi du maïs, du soja, etc. L'idée pour nous est qu'ils se spécialisent davantage dans l'aviculture. Pour le moment, la pluriactivité permet aux producteurs de compléter le revenu, nous sommes seulement dans la phase expérimentale du projet.

Quel poids ont les organisations paysannes sur les politiques publiques au Bénin ?

Il y a eu beaucoup de progrès dans ce domaine. Les autorités se sentent de plus en plus obligées de nous impliquer dans les discussions sur les questions agricoles. Sur la question de la qualité, la

Pnoppa⁷ a été invitée par le Ministère à exprimer ses vues et ses recommandations. Alors que l'on parle beaucoup d'agrobusiness au Bénin, et que l'on valorise ce modèle, la Fupro et la Pnoppa ont réussi à faire inscrire dans le plan stratégique de relance du secteur agricole du Bénin l'importance de l'agriculture familiale. Nous avons réussi à défendre les petits producteurs et à ce que l'accent soit fortement mis sur l'agriculture familiale.

Le foncier est un autre champ d'action des organisations paysannes ?

Oui, le foncier est une véritable difficulté car le Bénin n'avait pas de code foncier jusqu'en 2013, et ce flou a bénéficié aux grands projets d'investissement au détriment des petits producteurs. L'accès aux terres ne doit pas seulement être conditionné par les moyens financiers. Un code foncier et domaniale a été adopté par l'Assemblée nationale en janvier 2013 et promulgué par le président de la République en août 2013. Les décrets d'application devant permettre sa mise en œuvre ont été rédigés avec la participation des OP et sont en attente d'adoption par le Conseil des ministres.

Propos recueillis le 30 mai 2014 par Gaëlle Le Gauyer (CFSI) et édités le 29 octobre 2014 par Hélène Basquin (CFSI). Photos © Afdi et Casimir Chokki

Pour creuser le sujet :

- Fiche projet, *Démarche qualité et structuration des filières riz et volaille au Bénin*, 2012
- Fiche innovation, *Valorisation des produits locaux par l'origine et la qualité*, 2014
- Etude, *Peut-on nourrir l'Afrique de l'Ouest avec du riz ?*, 2014
- Témoignage, *Entretien avec Komi Abitor sur les ESOP des filières riz et maïs au Togo*, 2013
- Sensibilisation, *Le Poulet Plumé : jeu de rôle pour s'initier à la souveraineté alimentaire*, 2010
- Film, *Les cuisses blanches*, 2008
- Film, *Riz du Bénin, riz de demain*, 2011

Ce projet a bénéficié d'un financement dans le cadre du programme « *Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest* » (PAFAO, appel 2012) du CFSI et de la Fondation de France. Voir la [fiche du projet](#).

Le programme de Promotion de l'agriculture familiale en Afrique de l'Ouest est porté par la Fondation de France et le CFSI. Il bénéficie de la contribution de la Fondation JM. Bruneau (sous égide de la Fondation de France), de la Fondation Ensemble, de la Fondation L'OCCITANE et de l'Agence Française de Développement. La SEED Foundation et la Fondation Un monde par tous participent également au volet capitalisation du programme.



FONDATION JM. BRUNEAU
Sous l'égide de la Fondation de France



⁷ Plateforme nationale des organisations paysannes et des producteurs agricoles du Bénin